

11 nov 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2021

Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2022

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un avant-projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2022.

Le contingent de l'armée est limité à 27.100 militaires. Ce nombre, qui est atteint au mois d'octobre, exprime le nombre maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2022. Il se subdivise comme suit:

- 24.599 militaires du cadre actif et élèves, comptés dans l'enveloppe en personnel militaire au sens de la loi relative à l'enveloppe en personnel militaire
- 380 militaires du cadre actif comptés hors enveloppe en personnel militaire
- 2.121 militaires du cadre de réserve

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be